

RÉUNION DU CONSEIL DE DIRECTION DE L'ETF

21 NOVEMBRE 2006

PROCÈS-VERBAL

Introduction

La réunion de novembre 2006 du conseil de direction de la Fondation européenne pour la formation (ETF) se tient à Bruxelles et est ouverte par M. Ján Figel', commissaire européen chargé de l'éducation, de la formation, de la culture et du multilinguisme. M^{me} Odile Quintin, directrice générale de la direction générale de l'éducation et de la culture (DG EAC), préside la réunion. La présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil de direction, ainsi qu'aux nouveaux observateurs du comité du personnel de l'ETF.

Les pays non représentés sont: la Belgique, le Danemark, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, la Slovaquie, la Suède et la Turquie.

M. Figel' décrit le rôle en plein développement de l'ETF, qui est d'établir des liens plus étroits entre l'UE et les pays voisins autour de trois thèmes principaux:

- a) Un de ses domaines de coopération, l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) s'occupe de la formation et de l'enseignement professionnels comme moyen de soutenir la stabilité et la sécurité, ainsi que comme véhicule pour promouvoir les valeurs européennes.
- b) Le développement des ressources humaines (DRH) est un domaine plus vaste que l'enseignement. Il ne s'agit pas seulement de donner un travail aux gens, cela inclut également les droits de l'homme, la démocratie et l'implication des minorités dans la société dominante. L'apprentissage tout au long de la vie est un élément essentiel pour combattre le chômage, et les entreprises ont besoin d'encouragement pour s'impliquer plus. Les connaissances doivent être au centre de la stratégie de l'Union européenne (UE) vers la mondialisation, et la mondialisation en tant que telle peut être une opportunité pour l'Europe.
- c) L'ETF a su prouver qu'elle était un soutien à long terme pour les efforts de réforme de ses pays partenaires et elle est devenue un important forum d'échanges. L'approche d'apprentissage des politiques est la manière adéquate pour fournir ce support conformément aux approches de l'UE.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté, le point 5 «Évaluation externe de l'ETF» étant placé avant le point 4 «Programme de travail et budget». Les sujets suivants sont examinés au point 6:

- Prochaine réunion de la présidence finlandaise
- Agenda de la présidence allemande
- Agenda de la présidence portugaise

2. Suivi de la réunion précédente

Point i: Procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente, tenue en juin 2006, est adopté sans modification.

Point ii: Rapports oraux sur des points d'action et des procédures écrites

1. Projet de plan d'action sur l'évaluation externe: en phase de discussion, voir le point 4 (i)
2. Meilleure sensibilisation à l'ETF au sein des États membres: voir le point 3 (iii)
3. Facilitation d'un rôle actif des membres du conseil de direction dans les initiatives de l'ETF: voir le point 3 (iii)
4. Adoption des comptes annuels 2005 via une procédure écrite
5. Adoption du budget modifié 2006 via une procédure écrite
6. Les membres du conseil de direction sont invités à formuler des commentaires sur le site web de l'ETF
7. Règlements administratifs: adoption des nouveaux règlements financier et sur les passations de marchés
8. Répartition de la deuxième vague de modalités d'application du statut avant la réunion de juin.

M. François (F) demande à l'ETF de continuer ses efforts pour garantir que les documents soient disponibles en français sur le site web.

Une minute de silence est observée en mémoire de M. Peter de Rooij, ancien directeur de l'ETF.

3. Rapports oraux

Point i: Tendances et évolutions au sein de l'ETF

Les questions principales sur lesquelles l'ETF a travaillé en 2006 confirment la tendance à passer d'une assistance technique à la fourniture d'avis d'experts en matière de politiques, comme prévu dans la communication sur l'ETF que prépare la Commission ⁽¹⁾, en particulier:

- Développements institutionnels: support stratégique fourni à la direction générale des relations extérieures (DG Relex) et à la direction générale de l'élargissement (DG Élargissement) dans le processus de programmation des nouveaux instruments, par le biais d'analyses de pays et d'un nombre accru de services de la Commission activement impliqués dans le travail de l'ETF, y inclus la direction générale des entreprises et de l'industrie (DG Entreprises et industrie) et la direction générale de la justice, de la liberté et de la sécurité (DG Justice, liberté et sécurité);
- Travail de politique pour élargir la pertinence de l'expertise de l'ETF dans des questions de DRH, notamment le projet de description du profil de compétences des migrants et la conférence sur la dimension de genre dans la formation et l'enseignement. L'ETF a également contribué à l'analyse de l'impact du programme Tempus sur le développement socio-économique, les systèmes et les institutions d'enseignement supérieur ainsi que sur la coopération entre les universités et les entreprises.

De plus, en 2006, les membres du conseil de direction et les États membres de l'UE ont été impliqués plus activement dans le travail de l'ETF (voir ci-dessous).

⁽¹⁾ Veuillez noter que la communication sur l'ETF de la Commission (832/2006) a été adoptée le 19 décembre 2006.

En termes d'évolutions internes, les points suivants sont mis en évidence:

- Un procès relatif à la conduite d'un membre du personnel de l'ETF a été intenté par le détenteur d'un contrat d'un pays partenaire.
- Une restructuration du département administratif est en cours pour préparer les changements apportés au cadre réglementaire.

M. Perugini (I), M^{me} Leclerc (F), M^{me} Esteban (E), M^{me} Medeiros Soares (P) et M^{me} Borg (MT) soulignent l'importance de la question des migrations et ils encouragent l'ETF à s'impliquer davantage dans ce domaine. Par exemple, de possibles actions futures pourraient être la recherche de solutions avec les pays partenaires pour que les migrants arrivent dans les États membres avec les qualifications nécessaires pour atténuer les problèmes d'intégration. On suggère une synergie dans ce domaine avec d'autres agences de l'UE, comme le Cedefop.

Une présentation et une discussion des résultats du projet sur les migrations de l'ETF auront lieu lors de la prochaine réunion du conseil de direction. Les résultats aideront à définir les contributions futures de l'ETF dans ce domaine.

Point ii: Avancement des politiques et programmes de la Commission ayant un impact sur l'ETF

1. **Évaluation externe de l'ETF**

En décembre, la Commission prévoit d'adopter une communication sur l'évaluation externe de l'ETF et elle partage «l'avis globalement positif de l'évaluateur concernant l'efficacité et l'efficience des travaux de l'ETF et considère que l'agence a apporté une contribution précieuse aux activités de la Communauté». Certaines améliorations sont souhaitées, par exemple pour renforcer les liens entre les «priorités à moyen terme, le programme de travail annuel, les plans nationaux et le rapport d'activité annuel» ou pour définir des indicateurs pertinents et mesurables afin de faciliter le suivi des objectifs et l'évaluation de l'incidence de l'ETF. En ce qui concerne les nouveaux instruments de relations extérieures, l'ETF devrait adapter son organisation et ses méthodes de travail à son nouvel environnement. L'ETF doit, en coordination avec le conseil de direction et la Commission, définir des priorités claires et concentrer les ressources dont elle dispose sur ses activités centrales. Cela demande un engagement renouvelé de part et d'autre en faveur d'une communication claire.

Concernant le collège consultatif, la Commission partage l'opinion de l'évaluateur selon laquelle il a perdu dans une large mesure son rôle statutaire d'organe d'administration de l'ETF. En fait, les activités de l'ETF découlent d'un processus de dialogue avec la Commission basé sur les priorités de l'UE en matière d'aide extérieure. Dans ce contexte institutionnel, le collège consultatif ne peut pas jouer un rôle déterminant dans la définition du contenu des activités de l'ETF sur une base annuelle. La Fondation devrait donc explorer de nouvelles manières plus flexibles et rentables de bénéficier d'expertises externes dans son domaine d'activité.

2. **Gestion du programme Tempus**

La Commission a l'intention de transférer la gestion du programme Tempus de l'ETF à l'agence d'exécution à partir du début de 2008. Le programme serait coordonné par la DG EAC et l'Office de coopération EuropeAid (DG AIDCO). La Commission voudrait essayer de garantir que les connaissances accumulées par l'ETF à propos de ce programme soient sauvegardées, et elle encourage donc fortement le personnel de l'ETF qui a de l'expérience à propos de Tempus à se porter candidats à des fonctions au sein de l'agence d'exécution.

Les mesures prises jusqu'à présent par l'ETF en termes de soutien aux membres du personnel impliqués à cet égard sont notamment:

- Un programme de mobilité interne avant une publication externe des postes vacants, ce qui a donné jusqu'à présent un cas de réussite;
- Une priorité accordée au personnel de Tempus dans les opportunités d'évolution du personnel;
- Un support externe pour préparer des CV, chercher un emploi, etc.;

- Une présentation de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) à Parme, qui mène actuellement une politique de recrutement à grande échelle;
- Une présentation de l'Office européen de sélection du personnel (EPSO), pour expliquer comment postuler dans la fonction publique de l'UE;
- Des discussions en cours avec l'agence d'exécution, qui cherchera à recruter du personnel disposant d'une expérience relative à Tempus en 2008.

L'ETF ne peut cependant pas garantir des postes pour le personnel de Tempus, que ce soit en interne ou en externe.

M. Perugini (I) souligne le fait que le transfert de Tempus à l'agence d'exécution est un grand sujet d'inquiétude pour le personnel de l'ETF. Il demande instamment à l'ETF de faire de son mieux pour que ces membres du personnel soient réengagés, soit en interne, soit au sein d'autres institutions, et il demande si la Commission européenne pourrait collaborer sur ce point.

3. Instruments européens pertinents dans le domaine de la formation et de l'enseignement

Le cadre européen de qualifications a récemment été adopté et les cadres nationaux de qualifications établis sur le modèle européen sont généralement considérés comme des outils de réforme utiles dans les pays partenaires de l'ETF. Les efforts de la Commission pour garantir la reconnaissance de compétences-clés et la communication prochaine sur l'efficacité et l'équité seront également d'une grande aide pour les pays partenaires. L'Institut européen de technologie, actuellement en préparation, va transformer radicalement la recherche et l'innovation européennes.

4. Nouveau règlement du Conseil concernant l'ETF

Le contexte de la conclusion de la Commission, selon laquelle le règlement fondateur de l'ETF doit être révisé, implique des changements des instruments de relations extérieures de l'UE ainsi qu'une approche plus globale de la formation et de l'enseignement qui est un résultat de l'approche de Lisbonne. Les changements principaux qui seront pris en compte pour le nouveau règlement peuvent être résumés comme suit:

- Une portée thématique plus large: le développement des ressources humaines dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie;
- Un domaine de compétences redéfini géographiquement qui se focalise sur les régions de préadhésion (instrument d'aide de pré adhésion, IPA) et de voisinage (instrument européen de voisinage et de partenariat, IEVP);
- Une mise à jour de la formulation des fonctions de l'ETF pour qu'elle corresponde aux tâches réellement effectuées;
- Des structures de gouvernance modernisées pour promouvoir une prise de décision efficace et une convergence avec d'autres agences. La Commission pense à un conseil de direction avec 15 représentants, six membres pour la Commission et six pour le Conseil, et trois membres non votants originaires des pays partenaires. Tous les membres seront nommés sur la base de leur expérience dans le secteur, pour une durée de cinq ans et en respectant l'égalité des sexes. Le collège consultatif ne gardera pas de fonction statutaire d'organe d'administration de l'ETF.

Le premier projet de nouveau règlement a été préparé et est soumis pour une consultation informelle aux services de la Commission. Le processus devrait être fini au début de l'année 2007. La procédure d'adoption dépendra de l'article des traités qui sera utilisé comme base juridique. Ce sera probablement l'article 150 sur l'enseignement et la formation professionnels. Comme toute la procédure prendra probablement environ un an, le règlement devrait, en principe, être adopté au plus tôt à la fin de 2007.

M. Perugini (I) déclare qu'il accepte les changements apportés aux portées thématique et géographique de l'ETF dans le nouveau règlement du Conseil, et il souligne que le conseil de direction

n'a pas eu l'opportunité de commenter le projet préparé par la Commission. Il demande quand cela pourra être possible.

À propos de la composition du conseil de direction, il insiste sur la nécessité d'un mélange des expériences professionnelles et pense qu'une plus grande présence de membres venant des ministères des affaires étrangères serait bénéfique. Il s'oppose à la proposition d'une représentation égale de la Commission et des États membres, étant donné que le statut actuel prévoit la représentation de tous les États membres.

M^{me} Leclerc (F) soutient que le plan d'action sur l'évaluation externe et la proposition de la Commission pour un nouveau règlement du Conseil fournissent des informations contextuelles essentielles au conseil de direction, pour qu'il soit apte à approuver le programme de travail 2007 de l'ETF.

La position de la Commission sur le conseil de direction de l'ETF est reprise de l'accord interinstitutionnel proposé sur les agences de régulation, qui précise qu'étant donné que la Commission est tenue pour responsable des agences de régulation, elle doit avoir une représentation égale dans les conseils desdites agences. Il est également fait référence aux recommandations de l'évaluation externe à propos du besoin de garantir la rentabilité des structures de gouvernance. Les États membres devraient avoir la responsabilité de décider de l'expérience professionnelle des membres du conseil.

5. Activités dans la région IPA

Le 8 novembre 2006, la Commission a adopté une stratégie pour l'élargissement basée sur trois piliers:

- Consolidation des actions et accords existants;
- Accès au soutien basé sur les progrès accomplis par chaque pays;
- Amélioration de la communication sur la stratégie d'élargissement pour les citoyens de l'UE.

Les trois défis de taille pour l'avenir sont:

- la manière dont les négociations vont continuer avec la Turquie;
- le statut du Kosovo;
- comment garantir que le processus d'élargissement ne soit pas retardé par les problèmes internes de l'UE (cadre institutionnel, réforme du budget, etc.).

Des progrès significatifs ont été réalisés dans la mise en œuvre de l'IPA: le cadre financier 2007-2009 a été approuvé et la deuxième phase de la planification a commencé (avec des priorités pour chaque pays et chaque secteur). Tous les documents de planification de l'année devront avoir été approuvés au cours du premier semestre de 2007. La programmation sera effectuée pendant la seconde moitié de l'année, suivie par la phase de mise en œuvre. L'Agence européenne pour la reconstruction met fin progressivement à ses activités dans ce cadre et sera remplacée par les délégations de la Commission européenne (CE).

La contribution de l'ETF aux activités de planification a été hautement appréciée par la Commission, particulièrement en ce qui concerne son évaluation des questions relatives au marché du travail. L'étroite collaboration entre la DG Élargissement et l'ETF devrait continuer.

6. Activités dans la région IEVP

Une communication de la Commission sur la politique européenne de voisinage sera publiée le 29 novembre 2006 pour donner plus de visibilité au nouvel instrument. La communication se concentrera sur les questions liées aux travaux de l'ETF, comme l'accord de libre-échange, le programme d'échanges de personne à personne et les migrations.

L'IEVP deviendra opérationnel à partir du 1^{er} janvier 2007. Le budget global sera de 11,2 milliards d'euros pour la période 2007-2013. Les migrations recevront 3 % des fonds. Un montant comparable a été affecté aux questions de migration dans les autres instruments de relations extérieures.

Des négociations ont été conclues avec succès avec le Conseil et le Parlement en ce qui concerne l'instrument de coopération au développement, qui englobera l'Asie, l'Amérique latine et l'Afrique du Sud. Le programme sera adopté en décembre.

Les instruments de sécurité nucléaire et de stabilité entreront en vigueur en janvier, en même temps que l'instrument pour la démocratie et les droits de l'homme.

Point iii: Relations avec les États membres de l'UE

Des initiatives ont été prises par l'ETF pour appliquer les recommandations faites par le rapport d'évaluation externe, qui lui conseillent de renforcer sa coopération avec les membres du conseil de direction, les États membres et les pays candidats.

Aux réunions de novembre 2005 et de juin 2006, les membres du conseil de direction ont été interrogés sur leur intérêt à participer activement au projet de l'ETF, et un certain nombre d'entre eux ont répondu favorablement. **M^{me} Kylli Ali (EE)** et **M^{me} Paixao (P)** ont contribué aux conférences de l'ETF sur la dissémination des politiques de l'UE (à Kiev et à Tbilissi) et sur les partenariats sociaux (en Roumanie). **M. Szent-Leleky (H)** a soutenu la mission d'étude du cadre national de qualification (CNQ) en Hongrie, et **M. Perugini (I)** a appuyé le nouveau don du fonds fiduciaire italien à l'ETF qui s'élève à 1 million d'euros pour la période 2006-2008.

M. Constantinou (Chypre) a apporté son soutien à un séminaire de sensibilisation à l'ETF qui a été organisé à Nicosie en octobre à l'intention des autorités locales travaillant dans le domaine du DRH.

Il est demandé aux membres de confirmer leur disponibilité pour apporter leur soutien à des projets de l'ETF en 2007.

L'ETF et le Cedefop se sont engagés à collaborer plus étroitement et se sont récemment mis d'accord sur des priorités et des programmes liés entre eux pour les deux agences. L'ETF va utiliser les produits du Cedefop pour informer les pays partenaires sur les meilleures pratiques dans les États membres. Le Cedefop dresse actuellement la carte des approches par secteur dans les États membres, et une analyse sectorielle sur l'emploi et les qualifications pourrait particulièrement intéresser les pays partenaires. Le SWAP (approche sectorielle) est un outil d'identification pour fournir de l'aide, et les directives du CE établies en 2003 seront révisées en 2007. Une réunion doit avoir lieu entre l'ETF et la DG Aidco pour discuter du futur manuel de l'ETF sur la manière de mettre en pratique l'approche sectorielle pour la formation et l'enseignement.

4. Évaluation externe de l'ETF

Point i: Plan d'action pour l'évaluation externe de l'ETF

Le projet de plan d'évaluation externe se base sur les recommandations formulées dans l'évaluation externe de l'ETF et la communication proposée par la Commission. Cinq domaines-clés d'amélioration ont été identifiés: politique et stratégie, efficacité et efficience, surveillance des activités, gouvernance et communication. Trente-deux actions d'amélioration ont été identifiées et leur mise en œuvre est prévue d'ici un an et demi à deux ans. L'ETF adressera régulièrement au conseil de direction un rapport d'avancement. L'adoption du plan suivra, sur la base d'une procédure écrite.

Point ii: Réseaux de soutien de l'ETF (collège consultatif après 2006)

Les réseaux de l'ETF seront redessinés pour refléter les recommandations présentées dans le rapport d'évaluation externe qui, par exemple, se pose la question de la rentabilité du conseil consultatif. Le nouveau concept comprend des réseaux dans les pays partenaires, les États membres, les organismes internationaux et les donateurs actifs dans le domaine d'activités de l'ETF, centrés sur un nouveau groupe consultatif international (GCI), formé par huit à dix représentants des parties prenantes de l'ETF. Ce nouveau groupe serait un forum pour débattre de questions thématiques, tandis que le conseil de direction garderait la responsabilité de définir les perspectives à moyen terme de l'ETF et les programmes de travail annuels. Le format exact de ce GCI fait toujours l'objet de débats et une décision finale sera prise bientôt.

M^{me} Seng (D) reconnaît la nature embarrassante de l'actuel conseil consultatif et son manque de pertinence par rapport au nouveau mandat. Elle demande que les membres du GCI soient désignés par

le conseil de direction, pour garantir une appropriation et une représentation équilibrée, et que les conclusions du GCI guident les décisions du conseil de direction.

M^{me} Esteban (E) suggère que le GCI travaille avec le conseil de direction.

M^{me} Medeiros Soares (P) soutient la suggestion que le conseil de direction nomme les membres du GCI. De plus, elle suggère que le conseil de direction lui-même débatte de la question de savoir si le GCI doit conseiller directement l'ETF ou le conseil de direction.

M^{me} Leclerc (F) est d'accord sur la nécessité de discuter du projet plus en détail et déclare que le GCI ne doit pas compromettre le rôle du conseil de direction.

M. Perugini (I) reconnaît les nombreuses raisons qui sous-tendent la disparition progressive du conseil consultatif. Cependant, le GCI doit être cohérent avec les fonctions du conseil de direction, conformément au paragraphe 78 du rapport d'évaluation.

Le conseil de direction avait traditionnellement le rôle de nommer les membres du conseil consultatif. Le conseil pourrait continuer à nommer les membres du GCI sur la base de propositions formulées par l'ETF. Les conseils stratégiques que devrait fournir le GCI sont nécessaires comme moyens de contribution au contenu du programme de travail.

Il serait également possible que des membres choisis du conseil de direction soient représentés au GCI. Les membres du conseil de direction pourraient également apporter leur contribution en aidant à identifier au sein des États membres des fonctionnaires expérimentés qui conviendraient comme représentants au GCI.

Les propositions seront revues à la lumière des commentaires des membres et du nouveau règlement du Conseil à venir.

5. Programme de travail et budget de l'ETF

Point i: Perspectives à moyen terme 2007-2010 de l'ETF

Les activités de l'ETF ont évolué en harmonie avec les développements des cadres de l'UE en matière de relations extérieures, de formation et de réglementation. Durant la période 1994-2000, l'ETF était largement un organe de mise en œuvre de projets ou un organisme d'assistance technique, tandis que durant la période 2000-2006, elle a dû augmenter sa contribution en fournissant des services de conception de projets et adapter sa gestion interne à la réforme de la Commission. Dans la phase suivante, l'ETF devra à nouveau augmenter son niveau d'intervention en fournissant un soutien à la programmation et aux politiques tout en continuant à se conformer au cadre réglementaire. Dans ce contexte, les perspectives à moyen terme 2007-2010 de l'ETF ont été ébauchées au sein du cadre conceptuel suivant:

- Il y a eu un changement distinct dans le type de demandes de la Commission, qui fait appel à l'ETF pour fournir des analyses, une formulation et une mise en œuvre de politiques, et moins pour des questions de gestion de projets. L'apprentissage des politiques devient l'outil adéquat pour soutenir ce changement.
- Parmi les cinq nouvelles fonctions proposées par la Commission, celle-ci demande à l'ETF de renforcer les capacités présentes dans les pays partenaires pour formuler et mettre en œuvre des politiques.
- L'ETF a besoin de développer des stratégies de ressources humaines et des mesures d'évolution du personnel pour soutenir son personnel face aux demandes d'expertises qui sont faites à l'organisation. Des mises à jour des qualifications du personnel de l'ETF incluent par exemple des échanges de personnel avec la Banque mondiale et la *Qualifications and Curriculum Authority* britannique.

- La mission de l'ETF a été revue à la lumière des nouvelles fonctions attendues. Ceci a à son tour exigé un plus grand effort pour développer des nouvelles connaissances et solutions pour garantir l'accès à différents types d'expertise.
- La collaboration avec d'autres agences et organismes de l'UE (par ex. le Cedefop, le Centre commun de recherche et l'Autorité européenne de sécurité des aliments) est placée très haut à l'ordre du jour.

M. Perugini (I) reconnaît que le document est bien conçu et reflète les défis de l'ETF. Il suggère le développement plus poussé des sujets suivants: une collaboration avec les partenaires Meda, en particulier pour le renforcement d'institutions avec le centre ILO de Turin, les migrations, et la collaboration avec la Banque européenne d'investissement.

M^{me} Leclerc (F) exprime une réserve à l'approbation des perspectives à moyen terme avant l'adoption de la communication de la Commission en décembre. Elle pousse l'ETF à identifier des critères pour la définition des priorités géographiques et à continuer à intégrer dans ses travaux, les questions de migrations.

M^{me} Medeiros Soares (P) souligne la nécessité de lier l'enseignement, la formation et l'emploi, ainsi que de mettre en avant l'importance de la réduction de la pauvreté.

M^{me} Seng (D) apprécie les efforts de l'ETF pour augmenter les capacités de son personnel.

M. Wieczorek (A) exprime son inquiétude à propos de la circulation des informations parmi les États membres qui ne siègent pas au conseil de direction. **M. Nupponen (FI)** lui fait écho.

L'ETF a été encouragée à continuer à développer ses critères pour définir ses priorités géographiques et garantir une synergie avec d'autres organismes travaillant dans le même secteur. L'ETF a été invitée à réviser le document dans la lignée des commentaires faits par le conseil de direction et à le soumettre à nouveau par une procédure écrite lorsque la communication de la Commission aura été adoptée.

Point ii: Programme de travail 2007 de l'ETF

Le programme de travail 2007 reflète clairement le passage, dans le travail de l'ETF, d'une assistance technique dans le domaine de la formation professionnelle à la fourniture d'un soutien stratégique au développement des ressources humaines, dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. L'ETF centrera et ciblera également plus ses interventions. Le programme de travail se structure autour de trois piliers comme suit:

Pilier 1: IAP, IEVP, ICD, innovation et apprentissage et Tempus; Pilier 2: communication d'entreprise; Pilier 3: apprentissage organisationnel pour compléter les activités centrales reprises sous le pilier 1.

M. Nupponen (FI) demande qu'il soit fait référence au communiqué d'Helsinki (plutôt qu'à l'étude d'Helsinki, qui a été retardée) dans l'annexe sur la collaboration entre l'ETF et le Cedefop (page 30).

Le programme de travail 2007 de l'ETF a été approuvé à condition qu'une description plus détaillée des activités Tempus soit incluse et que la communication à venir de la Commission à propos de l'ETF ne mène pas à des actions alternatives.

Point iii: Projet de budget 2007 de l'ETF

L'approche de l'ETF quant à son budget pour 2007 peut être résumée par trois mots-clés: continuité, innovation et renforcement de capacités pour relever de nouveaux défis.

Le budget 2007 est approuvé (il dépend de l'approbation du budget général de l'UE par le Parlement européen) avec une clause précisant que 2007 est une année transitoire étant donné les incertitudes à propos de Tempus et du nouveau règlement du Conseil.

Point iv: Exposé de l'état prévisionnel des recettes et dépenses de l'ETF pour 2008

Les subventions que l'ETF a reçues de la Commission européenne pour 2008 s'élèvent à 19,484 millions d'euros, soit un peu moins qu'en 2007 (19,7 millions d'euros). L'équilibre entre les titres établi pour le budget 2007 ainsi que les niveaux d'emploi seront maintenus en 2008. La répartition prévue du budget 2008 par région partenaire/thème sera la suivante:

- 36 % pour les pays du voisinage
- 36 % pour les pays candidats et les pays candidats potentiels
- 8 % pour les républiques d'Asie centrale
- 20 % pour des actions novatrices qui développent les connaissances et les expériences de l'ETF par le biais d'actions pilotes.

Point 6: Divers

M. Nupponen (FI) informe l'assistance que la réunion ministérielle informelle à venir pour adopter le communiqué d'Helsinki sur la coopération européenne en matière de enseignement et de formation professionnels aura lieu au début du mois de décembre.

M^{me} Seng (D) souligne les priorités principales de la présidence allemande pour soutenir le processus de Lisbonne:

- réunion de haut niveau des directeurs généraux à Bonn en novembre;
- cadres nationaux de qualifications;
- programme d'apprentissage tout au long de la vie, avec une conférence majeure à Berlin en mars;
- processus de Bologne;
- processus de Copenhague, avec une conférence-clé en juin;
- en discussion: identité et éducation;
- stratégies nationales pour la petite enfance.

M^{me} Medeiros Soares (P) rapporte que la présidence portugaise aura les priorités suivantes:

- cadre européen de qualifications;
- apprentissage tout au long de la vie;
- Erasmus;
- formation des adultes;
- formation des enseignants;
- évaluation des écoles;
- inclusion sociale;
- reconnaissance des qualifications et des compétences informelles.

La Commission souligne l'importance de la préparation d'un plan de développement des ressources humaines pour le personnel de l'ETF.

Point 7: Date de la prochaine réunion

La date proposée est le 11 juin 2007 à Turin.

Points d'action

- La partie Tempus du programme de travail 2007 doit être révisée pour ajouter plus de détails
- Note de couverture pour le budget à réviser, afin de souligner la nature transitoire de l'année
- Les perspectives à moyen terme doivent être revues pour inclure une référence à la collaboration avec d'autres organismes. Les perspectives à moyen terme doivent passer par une procédure écrite après l'adoption de la communication de la Commission
- Le budget et le programme de travail finaux doivent être envoyés au Parlement européen avec une note de transmission sur les différences entre l'avant-projet de budget et le projet de budget
- L'ETF doit diffuser le communiqué d'Helsinki auprès des pays partenaires
- Le plan d'action sur l'évaluation externe doit être soumis au conseil de direction pour adoption par procédure écrite
- Le document des réseaux de l'ETF doit inclure des références à l'approbation par le conseil de direction des membres du groupe consultatif international. Le document révisé doit être discuté avec le conseil de direction lorsque la Commission aura adopté la proposition de nouveau règlement du Conseil
- Toutes les communications relatives au conseil d'administration doivent être copiées pour l'agent administratif de la DG EAC.